



## Assemblée communale du 20 avril 2021

\*\*\*\*\*

En présence de 16 personnes, M. Luc Déglise, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire, en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Il s'agit de la dernière assemblée de la législature, et nous l'espérons, également la dernière assemblée qui se tiendra hors de la Maison communale en raison des restrictions sanitaires.

Aussi, le Conseil communal a dû présenter un plan de protection à la Préfecture de la Sarine pour la tenue de cette assemblée. Ce plan de protection comprend notamment le port du masque, la distanciation sociale ainsi que la collecte des données personnelles à l'entrée de la salle.

Excusés : Jean-Louis Lauper et Benjamin Gaillard.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°14 du 9 avril 2021 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'Assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit admise par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2019**
2. **Rapport d'activités du Conseil communal**
3. **Comptes 2020 : présentation et approbation**
5. **Divers**

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

Sont nommés scrutateurs : Mmes Marine Gaillard et Florence Hayoz

Le Syndic communique les mutations du contrôle des habitants, enregistrées depuis la dernière assemblée communale.

Au 20 avril 2021, la population de la commune se compose de 72 habitants dont 44 électeurs et électrices et 19 personnes de nationalité étrangère. 11 enfants et jeunes ont moins de 18 ans.

### **Départs depuis la dernière assemblée :**

- M. Johann Déglise, parti le 31 décembre 2020 pour Treyvaux
- M. Ludovic Déglise, parti le 31 décembre 2020 pour Formangueires
- M. Laurent Kilchoer, parti le 31 décembre 2020 pour Chavannes-près-Renens
- Mme Lisa Barrett, partie le 31 décembre 2020 pour Fribourg
- Mme Lisa Gendre, partie le 28 février 2021 pour Sâles (Gruyère)
- M. Sylejmani Hysen, parti le 28 février 2021 pour Kerzers
- Mme Bertille Vadi, partie le 15 mars 2021 pour Fribourg

### **Arrivées depuis la dernière assemblée :**

- M. Aleksandar Djurović, arrivé le 10 février 2021
- Mme Ysaline Lépinette, arrivée le 1<sup>er</sup> mars 2021

### **Décès :**

Aucun

### **Naissances :**

Aucune

## **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2020**

Comme mentionné dans la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2020 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2020 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

## **2. Rapport d'activités du Conseil communal**

Le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal.

Le Conseil communal a désormais terminé de siéger aux séances de la législature 2016-2021.

La cérémonie d'assermentation des conseillers communaux élus pour la nouvelle législature aura lieu le samedi 24 avril prochain.

La séance de reconstitution du Conseil communal aura quant à elle lieu mardi prochain.

Le Conseil communal s'est réuni à 10 reprises depuis la dernière assemblée de décembre 2019.

Il a traité principalement les sujets suivants :

### **Révision du PAL**

Nous sommes à bout touchant avec ce dossier. Le PAL a été accepté, seules les conditions d'approbation doivent encore être approuvées.

Le Conseil communal a rencontré sur place à Villarsel-sur-Marly le Service des biens culturels (SBC) et le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) afin de situer et définir le périmètre environnant de protection du site construit.

Il n'y avait jusqu'alors dans notre PAL aucune notion de protection du site construit.

Le SBC avait souhaité que tout le village soit concerné par cette protection.

A la demande du Conseil communal, le SBC a accepté, tenant compte de la situation de notre village, de définir un périmètre.

Luc Déglise présente le plan des zones au beamer.

Suite à cette discussion, le RCU, le PAZ et les autres documents du PAL ont été modifiés et adaptés par l'urbaniste. Ceux-ci seront soumis au SBC afin d'obtenir leur accord.

Le dossier repartira ensuite à la DAEC avec l'objectif de valider les conditions d'approbation.

### **Route de la Crausa**

Luc Déglise cède la parole à Dominique Gendre pour la présentation de l'avancement des travaux.

Dominique Gendre indique que les travaux sont toujours en cours et avancent. Ils se sont déplacés depuis peu en direction du Mouret, de même que les feux de circulation. Cela occasionne moins de dérangement pour les citoyens de Villarsel-sur-Marly.

Les conditions météorologiques sont meilleures qu'en automne 2020.

Aussi, le boviduc a été construit en février dernier.

Les travaux au niveau du bassin de rétention et de la digue sont en cours de réalisation. Dominique Gendre rappelle le but du bassin de rétention.

Quant à la digue, elle constituera une grande zone de stockage d'eau en cas d'orage violent afin d'éviter les inondations dans les zones construites en aval (Marly).

La canalisation du ruisseau depuis la mise sous tuyau jusqu'à la première gargouille sera remplacée. Le reste de la canalisation sera consolidée.

Un compteur permanent pour la circulation sera posé à la hauteur du bassin de rétention, sur le domaine public cantonal. Il sera fixé sur un mât et fonctionnera à l'aide d'un panneau solaire relié à une batterie. Les données du trafic en temps réel seront transmises grâce au réseau 5G, à des fins statistiques. A noter qu'environ 30 installations de ce type sont déjà existantes dans le canton de Fribourg.

Le bitume phono-absorbant sera posé en juillet si tout se passe comme prévu. On peut s'attendre à des perturbations pour les habitants de notre commune lors de cette étape finale.

Par ailleurs, le panneau de signalisation « 60 km/h » fraîchement posé a déjà été endommagé par un véhicule. Un nouveau panneau sera commandé aux frais de la commune. Toutes les limitations de vitesse et autres aménagements en place ne dissuadent malheureusement pas toujours les chauffards. Le coupable n'a pour l'heure par été trouvé.

### **Piscine de Marly**

Luc Déglise présente le projet ainsi que les plans et des photos au beamer.

Les travaux de construction ont débuté. La mise en service est planifiée pour l'été 2022.

Il s'agit d'une piscine couverte, regroupant un grand bassin principal de 25 m. (6 lignes d'eau), un bassin avec des plongeoirs, un petit bassin d'apprentissage avec fond amovible, un espace wellness et une pataugeoire avec des jeux pour les enfants. Des vestiaires sur deux niveaux, l'un public et l'autre réservé pour les écoles, à chaque fois filles et garçons séparés sont prévus.

Une nouvelle ligne de bus entrera en vigueur dès décembre 2021 afin de se rendre aisément à la piscine depuis la gare de Fribourg.

Toutes les classes primaires de la Haute-Sarine auront des heures de natation requises par le plan d'études romand.

Aussi, les communes ont signé une convention d'une durée de 10 ans pour 10h par année scolaire et par élève.

Par ailleurs, les communes de la Haute-Saraine ont accepté de verser une participation de CHF 10.- par habitant et par année pour une durée de 10 ans.

Ce financement sert à assurer un minimum de recettes afin de proposer un certain nombre d'heures pour le public.

Le but de la participation financière de toutes les communes de la Haute-Saraine est, qu'en cas de fusion, la piscine ne puisse pas être réservée aux habitants des communes du Grand Fribourg mais qu'elle puisse continuer à être utilisée par les communes de la Haute-Saraine.

Le montant y relatif sera intégré dans les prochains budgets.

Luc Déglise précise que la prise en charge des frais de fonctionnement se fait à 25% par le MIC et à 75 % par la commune de Marly.

La piscine sera ouverte 91 heures par semaines, réparties de la manière suivante :

Public : 55 h

Ecoles : 36 h

Mme Regula Barret demande pour quand est prévue l'ouverture de cette piscine.

Luc Déglise répond qu'elle ouvrira en principe en août 2022. Les travaux ont débuté en mars 2021.

### **Association du CO**

Suite à la dernière assemblée, le Syndic indique que deux éléments sont à signaler.

L'association du CO a acheté du terrain aux TPF pour la construction du 5<sup>ème</sup> CO à Givisiez. Le montant total de la transaction se monte à environ 9,2 millions de francs.

L'association a signé une convention d'une durée de 10 ans avec Marly Piscine SA afin de bénéficier des heures de piscine pour tous les élèves des CO de Marly et de Pérolles.

Dominique Gendre rajoute qu'il s'est rendu à la dernière assemblée en tant que délégué. A cette occasion, le Préfet a remercié le Syndic de la commune de Villarsel-sur-Marly devant toute l'Assemblée pour son engagement en faveur de la piscine et pour la signature de la convention.

### **Association régionale de la Saraine (ARS)**

Le Syndic explique que l'ARS étudie les zones d'activités, élabore le Plan directeur régional, etc.

### ***Statuts***

Les statuts ont été adoptés par toutes les communes de la Saraine. Ils seront soumis aux citoyens pour approbation lors de la prochaine assemblée communale.

## **Sapeurs-pompiers 2020+**

En préambule, le Syndic informe que la commune de Villarsel-sur-Marly a signé une convention avec la commune de Marly et indirectement la Ville de Fribourg étant donné que les deux corps de sapeurs-pompiers ont fusionné.

S'agissant de « Sapeurs-pompiers 2020+ », l'organisation est basée par district, avec des bataillons par région en fonction des risques.

Il y aura un bataillon à Marly et certainement un deuxième en Haute-Sarine. Les emplacements des points de départ n'ont pas encore été clairement définis.

Le système repose sur une entraide gratuite entre les communes, peu importe où interviennent les pompiers.

Le projet de loi sera traité par le Grand Conseil prochainement.

## **Concept Séniors +**

Le Syndic passe la parole à Myriam Gaillard pour la présentation de ce point.

Myriam Gaillard explique qu'un questionnaire a été envoyé à toutes les personnes concernées, soit les femmes et les hommes à partir de respectivement 64 et 65 ans.

Une analyse des résultats sera faite par le Conseil communal ce printemps afin de déterminer les éventuels souhaits et besoin des personnes sondées.

Henri Gendre demande pour quelles raisons c'est la commune qui entreprend ces démarches.

Myriam Gaillard explique que toutes les communes ont l'obligation de préparer et de mettre en place ce concept nommé « Séniors + ».

La commune doit tenir et analyser 7 critères.

Des explications seront communiquées ultérieurement. Pour le moment, le Conseil doit analyser les résultats.

Dans les grandes lignes, l'objectif de cette loi est de garder les séniors le plus longtemps possible à la maison.

Les communes de la Haute-Sarine se sont mises ensemble pour établir un questionnaire. Celui-ci a été adapté pour notre petite commune.

Luc Déglise ajoute que la mise en œuvre de la loi et donc du concept est planifiée pour le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## **Spécialiste en défense incendie**

Suite à la modification de la base légale, la commission locale du feu est supprimée. Elle est remplacée par une seule personne, un spécialiste en défense incendie. Cette personne doit avoir suivi une formation et être agréée par l'ECAB. Son rôle est de visiter les nouveaux bâtiments construits et effectuer des visites périodiques des bâtiments existants.

Chaque commune doit disposer d'un spécialiste en défense incendie attitré.

Pour ce faire, nous avons signé une convention avec la commune de Marly afin de bénéficier des services de leur spécialiste en protection incendie. Aussi, M. Vincent Droux officiera comme spécialiste pour notre commune.

Le tarif horaire est fixé à CHF 120.00.

Selon nos estimations, le coût pour notre commune représenterait environ CHF 1'200.00 tous les dix ans.

Le Syndic précise que les visites effectuées chez des privés leur seront refacturées par la commune.

## **Divers**

En plus des points susmentionnés, le Conseil communal a, comme de coutume, traité les affaires courantes, participé à de nombreuses assemblées de délégués des associations intercommunales et régionales et aux diverses commissions.

De plus, les membres du Conseil communal sont actifs dans plusieurs comités et associations intercommunales.

Ces rencontres ont pour la plupart pu avoir lieu en présentiel, tout en respectant les règles sanitaires. Le Syndic souligne à quel point les séances présentielles sont plus productives tant au niveau relationnel que participatif. Les séances en visio-conférence ne peuvent inéluctablement pas les remplacer.

Tout ceci représente un engagement important et le Syndic en profite pour remercier ses collègues du Conseil communal pour leur disponibilité et leur travail à la conclusion de cette législature. Il tient à relever la très bonne entente, cordiale et même amicale.

De plus, le Conseil communal a la chance de bien être entouré, par la secrétaire ainsi que par la caissière, sur lesquelles il peut compter, et qui de plus, ont accepté de poursuivre leur activité pour la prochaine législature. Il leur adresse tout particulièrement ses remerciements.

Il remercie également toutes les personnes qui s'investissent tout au long de l'année pour la commune par le biais de commissions ou toute autre forme de travail (fontainier, entretien des routes, scrutateurs, etc.)

Pour terminer, Luc Déglise rappelle que Jean-Louis Lauper, qui est excusé ce soir, termine son mandat de conseiller communal au terme de cette législature.

Jean-Louis Lauper a œuvré durant 10 ans au sein de la commission financière avant d'intégrer le Conseil communal. Il a ensuite assuré le rôle de conseiller communal durant 20 années supplémentaires. Des chaleureux remerciements lui sont adressés. Un cadeau lui a été remis au nom de la commune à l'occasion du souper de fin de législature.

### **3. Comptes 2020**

Le Syndic indique que les comptes 2020 de la commune sont excellents. Il n'a en effet jamais vu de tels résultats, et cela ne se reproduira sûrement pas.

En effet, les charges liées sont inférieures au budget (le nombre d'habitants est plus bas que celui pris en compte pour le budget).

De plus, nous avons enregistré des rentrées fiscales extraordinaires non budgétisables.

Aussi, le Syndic présente les comptes 2020 plus en détail et apporte les précisions suivantes (les montants sont arrondis) :

#### **FONCTIONNEMENT**

##### a) Administration

Les charges sont inférieures d'environ Fr. 4'000.00 par rapport aux budgets.

Entretien des machines et mobilier de bureau - maintenance informatique : coût plus bas que prévu.

Le chapitre « Administration » se situe dans la ligne de mire. Il y a notamment eu moins de moins de séances et de vacations en raison de la pandémie.

##### b) Ordre public

Ce chapitre enregistre une diminution des charges d'environ Fr. 3'000.00.

Cette différence provient principalement du compte « Participation aux frais de tutelle et d'état civil d'une autre commune », qui est plus bas que prévu.

Les dépenses du poste « Participation aux frais de défense contre l'incendie » sont également moins élevées qu'escomptées.



c) Enseignement et formation

Le total des charges est en diminution d'environ Fr. 15'000.00. Cette différence concerne principalement les comptes suivants :

- Cercle scolaire : - Fr. 5'000.00
- Association du CO : - Fr. 7'000.00
- Ecoles spécialisées : - Fr. 3'000.00

d) Culte, culture et loisirs

Le chapitre présente une diminution des charges de Fr. 1'700.00.

Le compte « Participation aux dépenses du conservatoire » n'a enregistré aucune écriture en 2020.

e) Santé

Les comptes de ce chapitre sont globalement conformes au budget.

Principales charges :

- Réseau Santé Sarine : Fr. 16'000.00
- Frais d'accompagnements EMS : Fr. 12'600.00

f) Affaires sociales

Les charges et produits de ce chapitre correspondent au budget.

Principales charges :

- Institutions spécialisées : Fr. 18'600.00
- Service social : Fr. 13'500.00

g) Transports et communications

Les charges et produits de ce chapitre correspondent au budget.

Dépense principale :

- Trafic régional : Fr. 6'000.00

h) Protection et aménagement de l'environnement

Ce chapitre en conforme au budget.

Principales dépenses :

- Eau potable : Fr. 6'500.00
- Epuration : Fr. 4'000.00
- Déchets : Fr. 6'200.00

i) Finances et impôts

Ce chapitre présente une augmentation des produits de Fr. 95'000.00 environ.

Les principales variations observées concernent les comptes suivants :

- Impôts sur le revenu : + Fr. 5'000.00
- Impôts sur la fortune : + Fr. 22'000.00
- Impôts à la source : + Fr. 13'000.00
- Impôt sur les prestations en capital : + Fr. 30'000.00
- Impôts sur les gains immobiliers et les plus-values : + Fr. 5'000.00
- Impôts sur les mutations : + Fr. 20'000.00

Les résultats obtenus sont les suivants :

Total des charges : Fr. 350'454.78

Total des produits : Fr. 385'606.52

Bénéfice : Fr. 35'151.74, après amortissements extraordinaires de Fr. 80'004.25

Le Syndic ouvre la discussion concernant les comptes de fonctionnement.

M. Henri Gendre demande quel est le montant comptabilisé concernant les contributions immobilières.

Luc Déglise répond que ce compte enregistre des produits pour Fr. 19'500.00. Il précise que seuls les postes ayant subi une variation ont été présentés. Le compte « Contributions immobilières » est conforme au budget.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise passe à la présentation des budgets d'investissement.

## **INVESTISSEMENTS**

- Ouvrages de génie civil - Eclairage public - feux clignotants : un montant de Fr. 30'000.00 était initialement prévu au budget pour le réaménagement de la route de la Crausa. Ce chapitre présente des charges pour Fr. 14'806.25
- Construction de conduites : Fr. 3'518.00. Le montant prévu au budget se montait à Fr. 18'500.00

- Cadastre souterrain - Contrats de servitude : Fr. 2'468.10. Il s'agit du solde pour l'établissement des contrats de servitude et les émoluments du Registre foncier. Le montant budgétisé était de Fr. 1'000.00
- Révision du PAL : Fr. 0.00 alors que Fr. 5'000.00 étaient mis au budget.

Total des investissements : Fr. 20'792.35

Le Syndic ouvre une nouvelle fois la discussion concernant les comptes d'investissement. La parole n'est pas demandée.

## **Bilan**

### **Actifs**

- Liquidités : Fr. 390'000.00
- Actifs transitoires : Fr. 115'000.00
- Débiteurs : Fr. 15'000.00

### **Passifs**

- Passifs transitoires : Fr. 30'000.00
- Réserve (adduction eau) : Fr. 2'400.00

Total des actifs : Fr. 520'198.12

Total des passifs : Fr. 32'410.19

Fortune nette : 487'787.93

### **Engagements hors bilan :**

- ACSMS (RSS) : Fr. 10'054.00
- Association du CO de Sarine-Campagne : Fr. 23'912.00
- GAME : Fr. 0.00

### **Récapitulatif :**

Fortune nette au 31 décembre 2020 : Fr. 487'787.93

### **Mouvement des capitaux :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : Fr. 265'083.28

Au 31 décembre 2020 : Fr. 389'943.06

### **Pertes sur débiteurs :**

La provision pour pertes sur débiteurs a diminué de Fr. 82.50 ; le total au 31.12.2020 est de Fr. 56'576.75

La parole n'étant pas demandée, Luc Déglise passe la parole à Roch Dupraz pour la lecture du rapport de la commission financière. Benjamin est excusé, raison armée.

## **Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs,

En vue de l'adoption des comptes 2020 et selon le mandat qui leur a été confié, les membres de la Commission financière se sont réunis le lundi 12 avril courant, au domicile de Monsieur Luc Déglise, responsable du dicastère des finances de notre commune.

La commission financière a examiné l'état des comptes et les comparatifs au budget de cet exercice.

### **Compte de fonctionnement**

Après un contrôle, comptes par comptes ainsi que divers pointages, nous n'avons aucune remarque en ce qui concerne les comptes de fonctionnement hormis les points relevés par le chef des finances lors de son explication. En effet, nous avons ressorti au hasard diverses pièces comptables afin de contrôler leur report exact sur les comptes. Nous n'en avons remarqué aucune erreur. Le budget est bien respecté et la marge différentielle comparative aux comptes est infime. Nous nous sommes rendus compte toutefois de la bonne surprise des produits d'impôts en comparatif au budget. Celle-ci nous a été justifiée.

### **Compte des investissements**

Tout comme celui de fonctionnement, le compte des investissements n'a pas relevé beaucoup de réflexion car la plupart des chiffres ont été budgétisés avec justesse.

Les travaux de la réfection de la route étant en cours, il y a des transitoires à considérer. Ce qui implique une différence au budget. Les factures déjà reçues des différents maîtres d'œuvre ont été pointées et contrôlées. Nous saluons au passage l'effort du Conseil communal pour les résultats de l'œuvre et surtout du passage piéton. Celui-ci consolide la sécurité des personnes à pied et ralentit le trafic de manière considérable.

En guise de conclusion, nous avons pris connaissance du rapport de révision de l'organe de contrôle Ruffieux SA, celui ici étant à votre disposition pour lecture. Le rapport de la commission financière se base sur celui-ci et en est un complément. C'est pourquoi nous vous invitons à accepter les comptes 2020 tels qu'ils vous ont été présentés.

Enfin, nous remercions le responsable des finances qui a répondu à toutes nos attentes ainsi qu'à Madame Stéphanie Oberson, la boursière, pour son travail précis et soigné.

Pour la commission financière  
Bernadette Gendre  
Roch Dupraz  
Benjamin Gaillard

Le Syndic remercie la commission financière pour son rapport et son travail.

La parole n'étant pas demandée, le Syndic passe au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2020 s'expriment par main levée ».

**OUI :** 16  
**NON :** 0  
**ABSTENTION :** 0

Les comptes 2020 de fonctionnement et d'investissement tels que présentés sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

#### **4. Divers**

M. le Syndic propose aux personnes qui le souhaitent de s'exprimer.

Mme Béatrice Lehner déplore l'état du chemin piétonnier qui descend de Villarsel-sur-Marly jusqu'à Marly. Elle a relu le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2015, lors de laquelle il avait été discuté de la vente de la forêt ainsi que de ce chemin. Mme Lehner cite le passage suivant du procès-verbal en question : « Les bénéficiaires devront entretenir le chemin forestier bien qu'il restera public. Ils n'ont pas le droit d'obstruer ou d'interdire l'accès à un chemin public ».

Elle relève une nouvelle fois qu'un tronc et une pierre entravent le passage. Il n'est pas possible de passer avec des enfants. Elle demande comment y remédier.

Luc Déglise répond que la commune ne peut garantir un passage que de 90 cm de largeur au niveau du sentier public et non du chemin. Le sentier doit être praticable par n'importe qui à pieds. S'agissant du chemin, le Conseil communal en prend note et se renseignera. M. le Syndic de poursuivre, seule la notion de « sentier public avec droit de passage » est inscrite au registre foncier. On ne parle pas de chemin piétonnier. Il est cependant envisageable que la législation ne soit pas la même pour les deux.

M. Henri Gendre souhaite intervenir concernant ce point. Il lui est arrivé d'emprunter ce chemin. Il est d'avis que sans avoir besoin de recourir à un bureau juridique, la commune puisse déplacer l'arbre et la pierre ; elle en a les moyens financiers.

Luc Déglise rétorque que le fond du problème n'est pas financier, mais le chemin est privé. Ce n'est pas au Conseil communal de résoudre les problèmes d'entretien.

En tant que citoyen, M. Henri Gendre appuie la demande de Mme Béatrice Lehner. Il serait en effet agréable de pouvoir passer sans encombre sur cette route de la vieille Crausa.

Mme Florence Hayoz souhaite aborder une nouvelle fois le sujet de l'abribus.

Dominique Gendre informe que le Conseil communal a décidé d'attendre la nouvelle législature pour en discuter.

M. Pascal Droux informe qu'il voit souvent des enfants dans ce virage et que malgré la limitation à 60 km/h, la sécurité n'est pas terrible. Un arrêt de bus correct est nécessaire. De plus, les gens ne respectent même pas la vitesse.

Dominique Gendre est d'avis qu'un abribus protège ses occupants uniquement de la pluie. Ils ne sont pas protégés d'un accident, si une voiture venait par exemple à percuter l'abri.

M. Pascal Droux fait remarquer qu'il n'y a même pas de marquage au sol pour délimiter l'arrêt de bus.

Dominique Gendre répond que le marquage sera réalisé dès les travaux terminés, en juillet 2021.

Selon, Mme Florence Hayoz, les conducteurs de véhicules verraient plus facilement un abribus et pourraient alors le contourner.

Mme Regula Barrett suppose qu'elle irait travailler en bus plutôt qu'en voiture si un abribus était existant. Elle demande à qui reviendrait les charges liées à cet ouvrage.

Luc Déglise répond que la commune devrait supporter les charges.

Dominique Gendre rappelle que le propriétaire de l'emplacement ne voulait pas vendre de terrain pour construire un abribus à l'époque.

M. Henri Gendre porte à la connaissance du Conseil qu'en cas d'intérêt public, la commune est en droit d'exproprier. La procédure peut être longue mais reste possible.

Dominique Gendre rapporte l'argument du propriétaire ; cet aménagement induirait dans son pré un obstacle à contourner avec ses machines pour travailler, alors que le passage est déjà étroit.

Etant père de deux filles qui vont au CO, Henri Gendre se positionne favorablement à l'installation d'un abribus.

Le Conseil communal va réfléchir à des solutions.

M. Frédéric Gendre demande si le local de la déchetterie, un peu délabré, pourrait être restauré. Mme Florence Hayoz est du même avis.

Dominique Gendre y a songé. Il proposera au Conseil d'ajouter un montant dans ce sens dans le budget 2022.

Mme Regula Barrett demande pourquoi pas le PET n'est pas récupéré à la déchetterie.

Dominique Gendre justifie le choix fait par le Conseil car les commerces reprennent tous les bouteilles en PET. Ces dernières représentent un volume important et prendraient trop de place. La loi oblige d'ailleurs les commerçants à récupérer le PET. Les communes n'y sont quant à elles pas contraintes.

M. Henri Gendre a constaté avec un peu de peine que la haie située sur le parchet communal n'a pas soigneusement été taillée mais massacrée par une épareuse. Il aimerait que la commune rappelle au fermier d'y faire plus attention tout en sensibilisant au rôle que remplissent ces haies pour la biodiversité, les oiseaux, etc.

Le Conseil communal signale que cette haie ne se situe pas sur le parchet communal, mais sur un terrain agricole privé. Aussi, M. Henri Gendre entretiendra une conversation avec le propriétaire concerné.

M. Henri Gendre profite de cette assemblée pour remercier tous les membres du Conseil communal, la secrétaire et la caissière pour la bonne gestion des affaires communales, pour la présentation parfaite des comptes ainsi que pour les explications fournies.

M. Henri Gendre félicite également les nouveaux conseillers et adresse tout particulièrement des remerciements à M. le Syndic pour toute l'énergie mise au profit de la commune de Villarsel-sur-Marly.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, Syndic, peut clore cette assemblée communale à 21h40 tout en remerciant tous les participants de s'être déplacés et en regrettant de ne pas pouvoir partager le verre de l'amitié pour des raisons sanitaires.

M. le Syndic souhaite, au nom du Conseil communal, une bonne soirée à toutes les personnes présentes.

La secrétaire :

Le Syndic :